

**Objet : Véloroute des 5 lacs - Liaison Sougey / Gué des Planches / Gare de Lépin-le-Lac –
Avenant au marché**

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 20 janvier à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. ALLARD (Pouvoir P. DUPERCHY). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). DUPRAZ (Pouvoir C. TAVEL). MANSOZ (Pouvoir M. WDOWIAK). VOISIN.

Le Président :

Rappelle à l'assemblée que le 18 juillet 2024, le marché de la Véloroute des 5 lacs - Liaison Sougey / Gué des Planches / Gare de Lépin-le-Lac a été attribué au groupement conjoint d'entreprises EIFFAGE Route Centre Est / FONTAINE TP pour un montant de 2 436 499.95€ HT avec la répartition suivant entre les membres du groupement :

- EIFFAGE Route Centre Est : 1 766 499.95€ HT,
- FONTAINE TP : 670 000€ HT ;

Explique que cette répartition ayant été modifiée par le groupement, il est nécessaire de délibérer pour approuver cette nouvelle répartition par avenant, à savoir :

- EIFFAGE Route Centre Est : 1 934 483.22€ HT,
- FONTAINE TP : 502 016.73€ HT ;

Précise que l'avenant à intervenir à cet effet ne modifie pas le montant global du marché ;

Invite le conseil communautaire à délibérer pour approuver la nouvelle répartition financière entre les sociétés EIFFAGE Centre Est et Fontaine TP dans le cadre du marché « Véloroute des 5 lacs - Création d'une liaison cyclable entre la base de loisirs du Sougey et la gare de Lépin le Lac ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

APPROUVE la nouvelle répartition financière entre les sociétés cotraitantes EIFFAGE Centre Est et Fontaine TP dans le cadre du marché « Véloroute des 5 lacs - Création d'une liaison cyclable entre la base de loisirs du Sougey et la gare de Lépin le Lac », telle que présentée précédemment,

AUTORISE le Président à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant,

CHARGE le président d'entreprendre toutes démarches se rapportant à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

